

## « La mort d'un voyageur » Réflexions sur le mensonge et la vérité ; enquête et contre-enquête : extraits.

« Il est des situations dans lesquelles les mensonges des agents des forces de l'ordre s'avèrent particulièrement nécessaires. C'est ce qu'on qualifie couramment de bavures, mais qu'il est préférable de désigner tout simplement sous le nom de violence. » La mort de l'homme recherché était-elle justifiée par la légitime défense ? Toute l'enquête vise à le vérifier. Les forces de l'ordre l'affirment, les proches de la victime sont convaincus du contraire. De toute manière, note Didier Fassin, les sanctions administratives à l'encontre des agents sont généralement modérées et les condamnations judiciaires sont rares. Quand un groupe est concerné, l'esprit de solidarité en son sein est renforcé « puisque les témoins en font preuve en joignant leur parole fallacieuse à celles de leurs collègues concernés et que tous se trouvent désormais tenus dans une sorte de pacte secret par la violation de leur serment ». « Dans le cas des forces de l'ordre, (...) les mensonges sont institutionnels, c'est-à-dire incorporés au cœur de l'organisation pour la prémunir d'enquête et de sanctions. De même qu'on parle de racisme institutionnel pour penser la discrimination, on devrait par conséquent parler de duplicité institutionnelle pour penser le mensonge ». De plus, le mensonge protège l'institution du risque d'atteinte à son image publique, ce qui explique en partie pourquoi les supérieurs et même les responsables politiques jusqu'au plus haut niveau de l'Etat n'hésitent pas à participer à la dissimulation de la vérité »

« L'enjeu du drame ne peut pas être seulement de savoir si les deux gendarmes ont fait feu en état de légitime défense (...) Il doit aussi être de comprendre les circonstances qui conduisent à ce qu'une opération mobilise une vingtaine de militaires en formation d'assaut pour arrêter un homme dont l'essentiel des délits a consisté en des conduites sans permis et des vols sans violence et qu'un juge de l'application des peines a estimé suffisamment peu inquiétant pour lui donner une permission de sortir de prison aux deux-tiers de sa peine ». « Avéré est le fait qu'avec la multiplication d'unités spéciales des forces de l'ordre théoriquement chargées d'intervenir dans des contextes extrêmes tels que des actes de terrorisme ou de prises d'otages, on assiste de fait à un abaissement de leur seuil d'intervention ». On fait appel à ces unités même pour des opérations ordinaires. « Tout comme aux Etats-Unis, où elle atteint des sommets avec l'intégration de l'armement de guerre dans la sécurité intérieure, la militarisation des forces de l'ordre se normalise, conduisant à des actions d'ampleur démesurée ».

« Les témoignages de tous les gendarmes impliqués dans cette opération confirment à cet égard que le fait que cette interpellation concernait un voyageur [communauté des gens du voyage] a été un élément déterminant dans la décision de la justice de faire appel au GIGN plutôt qu'à d'autres unités de gendarmerie. D'abord parce que les individus ainsi caractérisés sont généralement vus a priori comme dangereux et font l'objet de craintes peu rationnelles dans la mesure où il est exceptionnel qu'ils s'en prennent aux personnes en dehors de leur communauté et a fortiori s'attaquent à des forces de l'ordre. Ensuite parce que les militaires savent que même si des abus sont commis lors d'une intervention dans cette population, ils resteront sans conséquences ».

« Rendre la justice relève des missions de l'institution judiciaire. Son activité est indispensable à la démocratie, mais nombre d'études montrent qu'elle tend souvent à faillir au principe d'égalité de traitement entre les parties dans l'attention accordée et les ressources mobilisées aussi bien que dans les procédures mises en œuvre que dans les peines prononcées ». « Rendre justice consiste au contraire à tenter de rétablir une forme d'équité en attribuant à chaque partie la même valeur ». Ce ne fut pas le cas en l'occurrence, « du fait que l'équipe des gendarmes et policiers a construit un récit très cohérent, mais non conforme à la vérité ».

—

Didier Fassin : « Mort d'un voyageur » ; Seuil ; mars 2020

Didier Fassin est l'auteur de plusieurs livres sur la prison et la justice, dont Infoprison a rendu compte : [Les prisons que la République mérite](#) ; [Des peines pour quels délits ? La réflexion d'un anthropologue sur la prison](#).